



**HAL**  
open science

## La Grammaire de la diction française (1912) : sur les traces de la didactique de l'oral cent ans après...

Corinne Weber

### ► To cite this version:

Corinne Weber. La Grammaire de la diction française (1912) : sur les traces de la didactique de l'oral cent ans après... Raphaële Fouillet et Sofia Stratilaki. Éducation aux langues : contextes et perspectives. Mélanges offerts à Jean-Claude Beacco, Riveneuve,, 2013, Série “ Langues et perspectives didactiques ”. hal-03145921

**HAL Id: hal-03145921**

**<https://hal.science/hal-03145921>**

Submitted on 18 Feb 2021

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Paru dans : « La Grammaire de la diction française (1912) : sur les traces de la didactique de l'oral cent ans après... », *Éducation aux langues : contextes et perspectives. Hommages à J. C. Beacco*, Paris, Riveneuve, Série « Langues et perspectives didactiques », 53-73.

## **La Grammaire de la diction française (1912) : sur les traces de la didactique de l'oral cent ans après...**

Corinne WEBER  
Paris 3 Sorbonne nouvelle  
DILTEC – EA 2288

*J'offre ce livre à l'enseignement : j'ai cru voir sa place à côté de la grammaire française (Le Roy, p. 8)*

### **1. Introduction**

A l'heure où les réflexions sur le langage et la communication ont fait l'objet de nombreux travaux, on peut se demander comment, en un siècle ont évolué les « leçons d'oral », tandis que les travaux de phonétique, de linguistique de l'oral et de didactique de la prononciation étaient en voie d'émerger ?

Au début du siècle, Georges Le Roy, professeur au conservatoire (1885-1965) s'applique à élaborer une *Grammaire de la diction française* (1912). Le terme *diction* est à considérer au sens de « l'ensemble des règles qui régissent le langage parlé, ces mécanismes que nous utilisons pour nous exprimer sans nous en rendre compte ». L'ouvrage regroupe un ensemble de règles et de « notions fondamentales » concernant « l'art de dire » (ou diction) à une époque où les situations d'oral se limitent à la lecture à haute voix ou à la récitation. Attaché aux besoins de terrain et d'apporter des propositions concrètes, Le Roy évoque d'instinct pour moi la posture de Jean-Claude Beacco ; calme mais déterminé, quelque fois agitateur placide, il a le souci d'orienter sa réflexion selon une visée prospective (l'inscription dans le contexte européen pour les langues vivantes et le plurilinguisme, les expertises de formation des enseignants, pour ne citer que ces exemples).

Les règles, lorsqu'elles existent ne s'appliquent pas d'elles-mêmes. Elles dépendent du contexte socio-historique, des pratiques et entrent dans le champ de « la culture des langages » (Beacco 2004, 2007). Jean-Claude Beacco suscite une réflexion féconde sur un plan théorique par ces publications, qui est celle de l'interrelation entre les savoirs sur les langues et les discours, à certains égards marginaux dans l'espace scientifique français ; ils se déclinent en *savoirs savants, savoirs scolaires, ordinaires*, ou en *représentations sociales* (Beacco 2007, 285). Les représentations se manifestent par des traditions descriptives des langues du territoire, par la variabilité ethnolinguistique des genres du discours et des règles de comportement langagier ou grammaire de l'oral : pour Jean-Claude Beacco, il est important « d'en cerner la nature et les rôles dans l'élaboration des connaissances scientifiquement élaborées (ibid, 2004, 4), d'apprendre à décrire les contextes, à savoir en dégager les traits constitutifs et à mieux connaître l'évolution des pratiques pédagogiques », et pourquoi pas, être « à la recherche d'un idéal discursif ordinaire » (Beacco 2008, 130).

Nous proposons ici d'analyser à partir de quelques exemples, un aspect particulier de cette grammaire de « l'art de dire » aux contours discursifs singuliers et qui signe l'émergence de la

rationalisation de l'oral en France ; celle des règles et des discours du « bien parler » qui se sont construites à des fins pédagogiques. On partira de l'hypothèse que les discours sur le langage et ses usages sont des formes de connaissances élaborées à dimension métalinguistiques socialement significatives. Ils sont dépendants des critères et des valeurs conformes aux normes prescrites d'une langue qui vit depuis plusieurs siècles de prescriptions héritées d'une formation normative.

## 2. Un enracinement mythique du « bon français »

**2.1. Un ancrage historique.** Loin de la linguistique de la parole du XXe siècle, de l'énonciation, du discours, des actes de langage, reliées aux développements sociolinguistiques, les tentatives d'apporter des descriptions et des propositions didactiques fécondes ont vu le jour bien avant qu'on ne le pense.

En créant l'*Académie française*, Richelieu a posé que la principale fonction de la langue est « de travailler à donner des règles certaines à notre langue et la rendre pure, éloquente et capable de traiter les arts et les sciences » (cf. Mazière 2007).

Si l'autonomisation du français par rapport au latin est acquise depuis 1550, la réalité linguistique dans laquelle baignent à cette époque les grammairiens est fortement caractérisée par la variation (les dialectes en France), bien avant que les sociolinguistiques ne s'y intéressent comme champ disciplinaire. Ce mécanisme délicat qui s'ouvre peu à peu sur l'élaboration de grammaires et de dictionnaires est encore appelé la *grammatisation* (Aurox 1998). Pour illustrer ce propos, dès 1651, comme introduction à une méthode d'apprentissage du latin et du français, Jean Macé - prédicateur du roi et ignoré des grammairiens - écrit une « grammaire générale et raisonnée ». Elle a pour but d'écrire *clairement* mais aussi de *parler nettement* en français. La langue doit également être visible et accessible pour l'étranger qui traverse les frontières. Macé se réfère pour cela à trois principes, « la raison, l'usage et l'analogie » (Cappello 1995, 15). Par exemple : « *nonchalant, nonchalance*, - sont du bon français. *Nonchalamment* - est un vieux mot, au lieu duquel il faut dire *négligemment* ou *peu soigneusement* ». Les apprentissages de la langue reposent principalement sur la maîtrise de l'écrit ; d'ailleurs aussitôt que Comenius (premier didacticien -XVIIème siècle) laisse apparaître quelques transcriptions phonétiques dans l'un de ses manuels, ces tentatives sont décriées en France par les puristes et les conservateurs.

Mais hors de l'hexagone, en particulier en Italie, on s'attache déjà au caractère utile du langage parlé, à celui de l'enseignement de la prononciation du français langue étrangère ; cette approche avant-gardiste évoquée à grands traits, croise d'un clin d'œil la terre natale de Jean-Claude Beacco.

Elle a été l'objet de traités dès 1580 (Thurot). Pendant le XVIIème siècle, elle est intégrée à la grammaire soulignée Capello (ibid.). Dans les manuels analysés et correspondant à cette époque apparaissent des propositions de prononciation selon un regroupement par voyelles, par consonnes et semi-consonnes. A la même époque, Féry, Goudar, Verreroni poursuivaient le même modèle à des fins pédagogiques. Un peu plus tard, vers 1846, Torreti dans son *Trato della E muta* et le *Corso completo di lingua francese* approfondit déjà ces questions en introduisant les voyelles de moyenne aperture, les paradoxes du E muet, les liaisons obligatoires et les voyelles nasales. Tout aussi curieusement, d'autres tentatives d'élaboration de grammaires du français parlé naissent en Scandinavie et en Allemagne avec Franke (1886), Koswitz (1888), Jespersen (1889), Rollin (1891). La Sicile, également précurseur dans ce

champ, élabore des traités consacrés à la prononciation : à Palerme, le (*Traité de prononciation* 1897) contribue à l'acquisition du français<sup>1</sup> (voir Galazzi 1997).

En France, l'éveil de l'oral se poursuit avec Rousselot (1879) père de l'analyse phonétique et fondateur de la revue de phonétique (1911), qui propose (avant l'avènement de l'étude expérimentale) des corrections phonétiques pour la classe. Avec lui, Passy (1886) propose des modèles d'écriture phonétique (méthode directe). La création d'institutions de diffusion du français et de formation des professeurs accélère le processus : huit ans plus tard, à la Sorbonne, Ferdinand Brunot introduit un cours de phonétique mais aussi de conversation dans le cadre des Cours d'Été à l'attention des professeurs de FLE (cf. Chevalier 2010). On soulignera que Passy inaugure le lien entre appropriation linguistique et français parlé, avec une sensibilisation à la variation, qui va du langage *familier, vulgaire, soigné* au langage *littéraire*. Toutefois, on lit dans la *Grammaire française* de Brachet (1903) : « dans toute l'étendue du territoire, les gens cultivés parlent le français ; les paysans le comprennent mais parlent des patois assez différents des uns des autres et même du français ». Quel était l'usage parlé majoritairement, sinon celui des gens cultivés, pas si nombreux qu'il n'y paraît ? C'était il y a cent ans.

La linguistique variationniste est à l'état embryonnaire, les éléments pour l'apprentissage de la prononciation proviennent surtout de disciplines périphériques telles que le chant, le théâtre ou la médecine rééducative.

C'est pendant l'année 1912 que Le Roy publie la *Grammaire de la diction française*, s'inspirant de travaux de phonétique et en s'appuyant surtout sur son expérience d'enseignant au Conservatoire de Paris. Avant d'examiner ce recueil, il nous intéresse de savoir sur quels constituants repose le modèle proposé par Le Roy et comment se sont agencées et organisées les données du recueil ? Enfin, quelles traces de représentations se cachent derrière les discours de ce traité pédagogique ?

## 2.2. Des savoirs ordinaires aux représentations

Au carrefour d'un intérêt commun pour les « représentations métalinguistiques et métagrammaticales ordinaires », chemin faisant, *nos itinéraires* se croisent un jour de colloque autour de la voie d'accès à la description des savoirs grammaticaux et des représentations qui en émergent (cf. Beacco, numéro de Langages (2004 coord.)). L'envie pour moi d'approfondir ces questions est née de ce fructueux échange.

Tandis que les scientifiques parlent de « prolifération de données à priori instables » ou de « variables opaques » s'agissant de représentations métagrammaticales (Weber 2004), Jean-Claude Beacco défend l'idée que les procédés métalinguistiques ordinaires ne sont pas à refouler, ils catégorisent les discours, « structurent en quelque sorte la communication sociale ». Même les définitions de dictionnaire « peuvent être considérées comme des verbalisations métalinguistiques non savantes, des représentations ordinaires des genres de discours » (ibid, 2004, 87). On pose que la matière discursive est elle-même objet de référence, au sens où l'entend Charolles (2002, 13) en tant qu'elle fournit des informations sur « la nature du référent ».

Une première démarche consiste ici à retenir des observables : on choisira dans cet exposé des éléments de l'intertexte qui nous éclairent sur la nature des savoirs circulants. Pour Beacco (2008, 133), trois formes de connaissances métalinguistiques sont conjointement à la

---

<sup>1</sup> Cinq spécialistes se chargent de dynamiser l'apprentissage du français. Par exemple Lovera, président de l'association des professeurs de français publie (1904 à 1910) de nombreux articles sur les usages du français (*Petit traité à l'usage des italiens qui apprennent le français*).

disposition des acteurs sociaux : les représentations sociales auxquelles on adhère ou non, les références partagées (connaissances présentes dans l'intertexte) et les autoreprésentations tributaires des emplois. Il apporte son point de vue, soulignant que les formes de savoirs et pratiques langagières sont à rattacher à des réalités communes – parfois floues – appartenant à un groupe social (ibid, 2004). C'est en ce sens que les représentations sociales sont mobilisées ; elles sont à voir comme une modalité de connaissance socialement élaborée et partagée ayant une visée pratique et concourant à la construction d'une réalité commune à un ensemble social (Jodelet 1989, 36). Les représentations sont à voir comme des objets discursifs circulants dans une communauté donnée. Il va de soi que des stratégies sont mises en œuvre par l'expert spécialiste qui diffuse ses savoirs, il les harmonise le plus souvent avec les connaissances (et les valeurs) déjà là de ses lecteurs ou auditeurs. Si ces savoirs sont dits ordinaires, tous les domaines de la linguistique sont investis de ces savoirs ordinaires, souligne encore Beacco.

Il nous intéresse dès lors de savoir quelles sont les dénominations employées par Le Roy pour parler du langage qui dans ce contexte a pour statut les usages « pour être un bon diseur ». Comment ces formulations sont assertées, sous la forme de règles à suivre, d'occurrences génériques à mettre en valeur ou d'exemples accompagnant les discours dans un souci d'efficacité ?

L'auteur du traité est ici au centre de l'action ; par son discours producteur de croyances, il tente d'agir sur les conduites verbales de son public. C'est en ce sens d'ailleurs que Beacco présuppose que les représentations sociales concernent le langage ou la communication verbale :

« cet ensemble d'évaluations (croyances, jugements de valeur) *héritées* et adoptées est accroché à des valeurs (bien parler en public, bien prononcer, être poli, avoir un bon accent...). Cette perception socialement filtrée des réalités « diverge nécessairement des points de vue des linguistes professionnels qui n'ont pas recours à des pratiques comme catégories descriptives » (Beacco 2008, 130).

La question se pose ainsi, de savoir si cette hypothèse ne fait pas écho aux formes rencontrées dans l'ouvrage de Le Roy, telles que nous les retrouvons au travers des exemples suivants :

- « *avant tout cultivons notre pensée, ses qualités, la justesse, la force, la spontanéité, l'élégance, la délicatesse* » (chap. 4).
- « *la sobriété donne l'autorité et la distinction, l'harmonie vient de la souplesse des gestes et de leur largeur* » (chap. 4).
- « *c'est particulièrement la finale qui distingue et colore les différentes inflexions, la sonorité et la pensée* (Le Roy, chap. 5).
- *L'abus des sons fermés constitue la vulgarité, et l'abus de sons ouverts constitue l'affectation (ex : les hommes pour lès hommes)* (chap.1)

Elles annoncent comment se caractérisaient les propositions (didactiques si l'expression peut être permise) d'une époque donnée, dépendantes et hantées par « ce qu'il faut dire ».

### **2. 3. « Ce qu'il faut dire » ou le poids des discours prescriptifs**

Les parisiens dit Le Roy « devront lutter contre le voisinage dangereux de *l'o* et les Méridionaux auront soin de bien le distinguer de *l'à* ouvert dont ils abusent » (p. 53) ou encore : « *an* est parfois prononcé *on* : *un* est le plus souvent remplacé par *in* dans la diction vulgaire » (n°213, p.71). On signalera que ce trait répond aujourd'hui à la tendance à la neutralisation des voyelles nasales, aujourd'hui attestée par les phonéticiens, avec *un* de *parfum* en voie de disparition au bénéfice de *in* évoqué par la phonétique contemporaine. De

même, *équateur* (a=w) renvoie à une « prononciation savante, tandis que le peuple enfreint cette règle par (ka) » dans *qualité* :

« la voyelle *u* après *g* ou *q* et devant *a = w* comme *équateur*, offre une prononciation savante puisque dans les mots populaires *qu* sont prononcés devant *a = k* (*qualité*). Les mots entrés dans le vocabulaire du peuple font exception à la règle ci-dessus. Mais les mots restés dans le seul domaine des lettrés suivent la règle (*quadragénaire*, *alquazil*) » (n°233, p. 82).

Le Roy se voit contraint d'entrevoir la variation des parlers tout en s'y attelant très timidement. L'intertexte traduit le poids des prescriptions héritées d'une formation normative. Désormais, le caractère mouvant et évolutif de l'oralité n'est pas prêt d'être objet d'étude à part entière. Pour caractériser par exemple les défauts de prononciation ou de langage, on relève des mots comme : « impuretés », « négligence » ou « vulgarité »<sup>2</sup>. Reste que plusieurs traits d'influence sont ici en présence. - Les qualificatifs aux colorations religieuses d'une part, vigoureusement défendus dans la grammaire de Port-Royal, sont encore présentes au début du XX<sup>ème</sup> siècle. Les réalisations de la parole sont enfouies dans la vie et le péché (cf. Chevalier 2007, 159). - On relève l'influence d'autre part, d'un certain esprit d'ouverture puisque les règles peuvent aussi être la résultante d'opérations empiriques (pédagogie de Rousseau). La littérature a encore largement droit de cité ; l'auteur voit dans son ouvrage le moyen d'enseigner une diction « digne de la langue française et de ses chefs d'œuvres » ; le sujet apprend à bien parler par la seule imitation des modèles des grands auteurs.

Les exemples ont pour but de fixer une norme pour une société donnée, ils en constituent l'argumentation, se placent derrière la règle qu'ils illustrent. Cette modalité de connaissance socialement élaborée et à visée pratique doit permettre à l'élève de l'époque de comprendre et d'accepter cette forme de rationalisation. Les exemples sont aussi là pour ramener à la conscience de l'élève ce que la norme a implicitement intériorisé. Ce sont des construits au service de la norme. De manière générale, on note de fréquentes mentions *ne dites pas, dites*, c'est une tradition grammaticale. Si la question des normes a occupé d'éminents linguistes de Hjelmslev à Coseriu, Culioli ou Berrendonner, on rappelle ici qu'il est rare au début du XX<sup>ème</sup> d'aborder de front la question de la diversité des discours ou de la variété dialectale. Ces langages sont considérés comme des parlers hybrides, périphériques voire corrupteurs de la langue.

Ces objets discursifs ainsi diffusés restent dominés par la hantise « de ce qu'il faut dire » ; ils sont fondés sur le postulat d'un français parlé qui n'est autre que la dimension mythique de d'un français de référence, notion qui a alimenté d'inépuisables débats.

Est posée indirectement la problématique de l'espace réservé à la norme. Sans prétendre revenir sur les traces de son histoire dans le champ de la linguistique, on sait qu'elle est associée aux usages, qu'ils soient décrits ou non. À travers les siècles, deux acceptions du mot norme se sont croisées : le Littré (1877) y associe la notion d'usage, de loi, d'après laquelle on doit se diriger. La seconde nous vient un siècle plus tard des anglo-saxons, adossée à l'état habituel, régulier, conforme à la majorité des cas (cf. Siouffi et Steuckardt 2007, 10).

---

<sup>2</sup> Entre la fin du XVIII<sup>ème</sup> et fin du XIX<sup>ème</sup> siècle les grammaires abordent rarement la problématique de la diversité des discours (ou de la variété dialectale propre à cette époque et massivement présente en périphérie de la langue commune). La grammaire de l'Abbé Girard est l'une des rares de ce temps qui propose un ensemble de remarques qui délimite ce que l'on appelle langue ou dialecte. « langue et peuple, langue et nation sont liés par des liens de solidarité et se définissent réciproquement. (lorsqu'une manière de parler devenue commune à un assez grand nombre d'hommes pour former un peuple distingué des autres, on l'honore du nom de langue - 1747) » (Fournier 2001, 156). Girard reconnaît dans les dialectes et les usages des objets dignes d'intérêt pour le grammairien fortement marqué par l'idéologie de la langue pure.

L'espace de la norme offert aux faits de parole est encore un canal étroit. Tantôt l'auteur se colle à la tradition normative (Fénelon, La Bruyère, Bossuet) tantôt il s'affranchit de la communauté savante :

« L'usage a pu apporter des modifications ainsi que l'étymologie. Mais il n'en reste pas moins que nous devons retrouver les règles qui ont présidé aux transformations du langage parlé en langage écrit. Du reste c'est en ne tenant pas compte des formes écrites que l'on commet les fautes les plus grossières de prononciation. Enfin, c'est dans le commerce des chefs d'œuvre littéraires que l'élève améliore sa prononciation » (p. 42).

Remarquons qu'il ne peut s'appuyer sur aucun dispositif explicite qui fonde la légitimité de la grammaire de l'oral comme c'est aujourd'hui le cas (Weber 2013). L'auteur note qu'il « en veut un peu à de très distingués phonéticiens d'avoir publié des traités de prononciation française et d'y avoir noté avec indulgence certaines erreurs graves » (p.41). Or, ces erreurs dites graves renvoient aux usages de la prononciation contemporaine (Armstrong 2002, Gadet 2003). En même temps, Le Roy peut difficilement faire l'impasse sur le statut des règles, car leur application dépend de la médiation d'un courant, d'une pensée ou d'un discours ; on voit ici comment les traces de représentations, ces formes de connaissances élaborées émergent (Beacco, *ibid.*). La règle est une face des représentations sociales, elle véhicule la signification normative dans laquelle vient s'inscrire la pratique langagière ; seul ce que les sociolinguistes (F. Gadet) appellent aujourd'hui le *français surveillé* trouve sa légitimité dans cette France du début du XX<sup>e</sup> siècle et la grammaire de Le Roy en dit long (cf. document en annexe).

### 3. L'objet « Grammaire de la diction française » et les leçons d'oral

**Quelques observations liminaires.** Historiquement et jusqu'au XIX<sup>e</sup> siècle, les situations d'oral étaient caractérisées par la lecture à haute voix, la récitation et la déclamation. Dans les universités, l'analyse phonostylistique des textes littéraires était pratiquée dans cette perspective. On découvre également la pluralité des prononciations, des normes et des localismes (Paris / province, gens bien élevés ou gens de lettres / populaires, etc.). *Bien parler* s'acquiert par l'écoute du maître, plus tard par la grammaire et la traduction. Pour acquérir des habitudes dans l'usage d'une langue étrangère, l'usage de la traduction devenait la principale activité pour savoir utiliser les tours de parole, les manières et les pensées d'un auteur.

Elle traite habituellement de la matérialité de la langue d'abord (alphabet, caractères, prononciation : voyelles, consonnes, diphtongues, relation phonie-graphie, les catégories grammaticales). Elle envisage ensuite les mots dans leurs rapports entre eux, dans leurs significations diverses. Un tel ordre semble s'inspirer des grammaires du XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècle. Ce n'est qu'au début du XX<sup>e</sup> siècle que la phonétique en tant que composante de la didactique est explorée pour l'expression orale. Rosset (1904), Fouché (1930) puis Tesnière (1946) se préoccupent de l'enseignement de la prononciation, conscients des besoins grandissants dans ce champ. Galazzi (1995) précise :

Les nombreux traités de phonétique française qui nous restent, témoignent de l'oreille fine des premiers qui ont atteint des résultats d'une justesse surprenante tandis que les seconds, tout aussi doués, mettaient leurs précieux et ingénieux appareils au service de l'éradication des « vices de prononciation » aussi bien chez les provinciaux que chez les étrangers ».

Les idées novatrices de la deuxième guerre mondiale se répandront plus tard vers 1960 (P. et M. Léon, Delattre, Companys). L'ère de l'approche communicative a replongé ensuite la pratique de la prononciation dans une forme de marginalité. Ce n'est que dans les années 1970 que Renard introduit la méthode verbo-tonale, largement diffusée, débattue et pratiquée. A la suite, émerge l'ouverture à l'intégration des composantes affectives et gestuelles et à la créativité (Guberina, Renard, Borrel, Billières, Callamand, Guimbretière...).

**Sur quels constituants repose le modèle proposé par Le Roy ?** En 1912, pour « redresser (...) les tendances fâcheuses à la négligence et à la vulgarité qui se sont introduites dans le langage », Le Roy réclame un *apprentissage actif et naturel* selon un ordre et une progression, plus qu'une « servile imitation ». Cette visée s'inscrit dans une conception de l'écrit et de l'oral en tant que compétences d'égale importance, qui est éloignée des tendances du moment. La dé-hiérarchisation des deux compétences est un avant goût pour une grammaire de l'oral, comme dit Le Roy « aux côtés de la grammaire française ». L'introduction de la *grammaire de la diction française* est une occasion pour G. Le Roy de défendre son projet et ses méthodes : cet ouvrage se passe de commentaires abondants ou personnels dans un souci d'impartialité, qui selon lui « compliquent plutôt qu'ils n'éclairent et sont inutiles » dans une perspective pédagogique. Les *leçons orales* données par l'enseignant « valent beaucoup plus que des discours complexes sur la langue ». L'intérêt de cet ouvrage réside donc à la fois dans son exhaustivité, car les notions et commentaires se déclinent en 437 points numérotés.

La première partie développe le niveau articulatoire des sons (premier livre - 113 pages). Elle est distincte du niveau moral, intellectuel et gestuel. La seconde partie (livre II - 56 pages) *Sincérité et harmonie* s'attache surtout à la parole en public (acteurs, professeurs, conférenciers), qui suppose un travail préparatoire à l'emploi d'un texte (nuances, dialogues, répétitions, intensité des sentiments, importance de la mémoire, mise en valeur des mots, - chapitre 4) : « en règle générale, les mots n'ont aucune importance, seule la pensée qu'ils expriment devra intéresser le diseur » (p.136). Cette vision tend vers l'union de la pensée et de la langue qui commence à former un tout idéologique.

	Chapitre	Contenu
Livre I Des sons	Production des sons	De la respiration De la voix
	Timbre des sons	Phonétique et diction, langue écrite et parlée, fautes grossières, classification phonétique des voyelles (simples, composées, nasales)
	Réunion des sons	Consonnes Rôle de l'articulation : défauts, grassayement, blésité, zézaillement, sifflement, chuintement, lambdacisme, bredouillement : causes et manifestations Des liaisons : rôle, règles, liaisons obligatoires, altérations de quelques consonnes, dénasalisation chez les méridionaux
Livre II Sincérité et harmonie	Culture générale et facultés morales L'ordre. Mot de valeur De l'inflexion de la pensée  De l'émotion Attitudes, geste et physionomie	Modestie et volonté – Etude du texte – la mémoire : les mots et les idées Ponctuation – incidences – inversions – le sujet - énumérations Le naturel – le style – importance des finales – inflexion bouclée – Citations Les temps : leur importance pour la pensée, la sensibilité et les images – les mouvements (attaques, nuances, rapidité, effet, strophes, refrains). Culture du corps : gout des attitudes- tenue debout/assise – geste : sobriété, harmonie – vérité : gestes de la tête, l'œil, (qui en sont) les miroirs

Sur un fond de connaissances grammaticales et phonétiques, les notes de bas de page rendent compte de la diversité des appuis philosophique (Fénelon), littéraire (La Bruyère, Victor Hugo, Bossuet, Molière) qui servent à renforcer son propos à l'aide d'exemples :

« La science phonétique considérablement développée depuis quelques années est extrêmement précieuse. Le malheur est que ses expérimentations sont souvent dangereuses, étant donné les vices de prononciation des sujets. Il suit de là que la phonétique ne peut que constater l'état d'une prononciation : l'élève ne devra pas lui demander un modèle de bonne prononciation » (n°104, p.41).

Après ce parcours macro à grands traits, la matérialité discursive donne à voir une vision contextualisée des notions et des règles : dans ses formes, son contenu et ses explications, surgit l'expertise assumée du praticien. Jean-Claude Beacco ne cesse de défendre l'idée que des oscillations du discours savant par rapport à la description moyenne de référence, nourrissent les expériences d'enseignement et de concepteurs et créent ainsi des traits de contextualisation intéressants à étudier<sup>3</sup> ; les règles proposées par Le Roy corroborent quelque peu cette idée.

**Retour sur des notions et des règles.** Les origines scientifiques sur lesquelles s'appuie l'auteur ne sont pas retraçables. La théorie est représentée par des tableaux (lieux et modes articulatoires p.43, 48) : suivis de commentaires tels que :

« le voile du palais s'abaisse pour produire les sons nasaux et il souligne l'importance de la position de la langue » (p.71). Chaque consonne est décrite selon ses propriétés phonétiques « la consonne *j*, spirante, palatale douce et sonore (n°248, p.89), ou encore « le *r* grassayé se caractérise par les vibrations de la luette et du dos de la langue vers la gorge » n° 257, p.93).

La *blésité* renvoie aux notions d'assimilations régressive et progressive « transformation des consonnes fortes en douces, *ch* en *s* ou *j* » (282, p.103). Quelque soit le charme de la blésité chez l'enfant (...) dit-il, « des habitudes de mollesse sont prises grâce à ce défaut charmant » (282, p. 104). D'autres conduites ou « défauts » sont ensuite relevés comme le *zézaillement*, le *sifflement*, le *chuintement*, le *lambdacisme* (redoublement de *l*), l'*iotacisme* (suppression de consonnes), le *bredouillement*, le *bégayement*, la *mollesse* et la *lourdeur* (n°283 à 292). Les qualités se déclinent en termes de *vigueur*, de *légèreté*, d'*attaques* (en finale), d'*articulation* et d'*expression*. Ces principes renvoient aux tensions et aux effets de relâchement de la parole évoqués actuellement en didactique de la prononciation, sans que ces caractéristiques ne soient aujourd'hui vues comme des défauts.

Si l'ouvrage s'ouvre sur la définition du mot *diction*, l'ensemble des règles qui régissent le langage parlé celle-ci peut être considérée selon trois acceptions différentes (Leroy, ibid 19):

- 1/ le choix et l'arrangement des mots,
- 2/ l'ensemble des règles qui régissent le langage parlé,
- 3/la manière propre à chaque individu de parler ou de lire à haute voix.

La *diction* inclut donc la notion de *débit* en tant que « manière propre à chaque individu de parler ou de lire à haute voix ». Il l'oppose aux notions de *déclamation* pour lui péjoratif « à bannir car c'est une pompeuse récitation et ridicule ».) et enfin d'*élocution* (qualité cérébrale permettant de trouver facilement ses mots). Aujourd'hui on parle de mise en discours.

Le cadrage théorique se poursuit par des notions comme le *ton*, l'*intonation*, ou encore les *temps* (les pauses). Les principaux concepts du niveau suprasegmental apparaissent. On parle d'*attaque* et de *finale* (première et dernière syllabe d'un mot) qui renvoient - sans pouvoir véritablement la caractériser - à la notion de groupe rythmique en didactique : « c'est particulièrement la finale qui distingue et colore les différentes inflexions, la sonorité et la pensée ». L'*inflexion* n'étant autre chose que la pensée.

---

<sup>3</sup> C'est dans ce contexte que JC Beacco a fondé le groupe de recherche GRAC (2010) - *Grammaires et contextualisations dans l'enseignement du français comme langue étrangère ou seconde* - groupe de recherche du DILTEC -EA 2288 : *Didactique des langues, des textes et des cultures*.

Ces définitions sont suivies par la présentation d'une diction de qualité versus une *mauvaise diction*. La plupart des adjectifs employés pour chacune d'elles (*franche vs tourmentée, naturelle vs conventionnelle, sincère vs factice, émouvante vs froide, etc.*) semble davantage renvoyer à une diction perçue en fonction des émotions dégagées, plus que d'une simple technicité (on parlerait aujourd'hui de termes tels que, fluide/hachée, lente/rapide, etc.)

Les sons (isolés et conjoints), les attitudes (gestuelle), mais également l'expression des émotions (sincérité et harmonie), sont à enseigner conjointement.

On peut entendre ordinairement par règle, un énoncé ou un principe qui indique *ce qu'il faut faire* à partir de tel ou tel type d'objet pour atteindre le résultat ou pour satisfaire à des conduites et des valeurs partagées, codifiées (usage de régularités et de références).

Structurellement, l'ouvrage commence par une description, l'exemple confirme ensuite la règle, suivi d'une « remarque » (méthode dite ancienne, par rapport à la méthode rénovée qui apparaît cinquante ans plus tard).

Exemple de règle : (p. 101) - caractérisation du *e* épenthétique.

275 – Groupes de consonnes

Règle : Le son *eu* ne doit jamais servir de transition entre deux consonnes lorsqu'il ne figure pas dans l'orthographe.

Exemple : Alcmène et non *Alkeu-* mène ; parc Monceau et non *parkeu* – Monceau

Remarque : La phonétique observe que l'*e* sourd (*eu*) est appelé par les groupes de consonnes. Il est certain que des appareils enregistreurs peuvent percevoir ce qui échappe à l'oreille. Mais il est bien possible que les prononciations enregistrées n'aient pas été exemptes de ce défaut extrêmement vulgaire. Un tel diseur est classé dans les défauts d'articulation.

En somme, la règle existe implicitement en tant que représentation sociale avant d'être explicite. Ce double statut - une dimension implicite (nos habitudes, *on ne dit pas...*) et explicite (d'après les théories phonétiques, *telle consonne se prononce...*) - le tout se joue dans un entrelacement réciproque. Mais les règles n'ont pas forcément besoin d'être explicitées. Pour Le Roy, elles sont indissociables des usages et en concurrence avec des choix théoriques. « Règle » et « norme » sont presque synonymes ; la norme mesure la valeur et la légitimité d'une action (langagière). Cet arrière-plan normatif s'accorde avec la raison et l'expérience mais aussi avec la moralité (*l'inflexion de la pensée, l'émotion et l'attitude, la sincérité et l'harmonie, la modestie et la volonté*, p. 184). Saussure (1916) refonde la linguistique sur la base de la conscience partagée des locuteurs. Cinquante ans plus tard Wittgenstein (1969) entend que la signification est inséparable de son application et parle d'un *corps de règles*.

Ainsi, savoirs savants et savoirs ordinaires s'entremêlent : « la vie quotidienne donne de mauvaises habitudes (...), les savants devraient s'adresser aux grands classiques » (note de bas de page p.41). On réalise facilement des analogies formelles entre les sciences du langage et la morale (Auroux 1998, 227), on donne à voir ce que les exemples ont d'uniforme et de caractéristique en pâlisant la réalité des conduites parlées : les règles conditionnent l'exemple et en font l'exemple.

## Conclusion

Les observations très partielles que nous avons menées sur la *Grammaire de la diction française* permettent de comprendre la dynamique qui se joue - cent ans avant - chez les

spécialistes de la langue (il est prématuré de parler de didacticiens). Une triple partition semble être en mouvement :

- On perçoit l'essor des travaux scientifiques de la phonétique expérimentale qui marque l'intérêt pour les conceptions expertes sur langue orale.

- En marge (en France et surtout en Italie) s'est développée une dynamique qui repose sur des besoins ; dès l'introduction Le Roy annonce sa volonté de proposer une *grammaire accessible*, avec des contours *nets* et des *règles claires* à l'image d'une modélisation lisible de des règles de l'oral. On utilise des connaissances, on en élabore d'autres, le tout selon un point de vue didactique et social et selon des savoirs d'expertise professionnelle intériorisés. La visibilité de cette grammaire n'est en effet possible qu'en contrôlant la diversité et la variation, à une époque où « bien parler » relève du devoir.

Ainsi s'élaborent les représentations sociales, issues autant des usages que des théories pour constituer des règles et des principes et pourquoi pas les traces cent ans avant d'une *grammaire de l'oralité*, impliquant la voix et le corps (Meschonnic 1982). Une configuration méthodologique se dessine, malgré le peu de moyens à disposition en ce début du XX<sup>e</sup> siècle. Est-il permis de penser que le maillon *didactique* de la chaîne de l'oral commence à se déployer ? En tous les cas, le mouvement ouvre insensiblement le champ à la visée sociale de la langue.

- Enfin, la place accordée aux corpus littéraires laisse place à une interrogation sur la légitimité de la langue parlée et les conditions de validité de ses périphéries (langage du peuple, parlars vulgaires, familiers). Encore exclues de la description, ces formes sont emmurées dans un enclos compact. L'alliance entre didactique et linguistique est encore lointaine.

L'intertexte laisse percer un positionnement théorique stagnant : tradition descriptive, savoirs sur le langage et discours ordinaires sur la langue s'entrecroisent et laissent entrevoir des traces de représentations à la fois proche des théorisations normatives savantes (et confortables) et qui de fait, freinent l'avancée réflexive dans ce champ. Référents littéraires (les nombreux exemples) et réalité empirique du parler à la disposition des publics d'apprenants sont en forte proximité mais restent en conflit, malgré la tentative de proposer des régularités.

Les objets et les discours sont conformes aux valeurs partagées par la communauté de cette époque : feront-ils évoluer les représentations sociales dominantes en vigueur et entrer par là-même dans les ressources cognitives ? C'est à cela que tient l'importance de rattacher la norme et la règle à l'action ainsi qu'aux représentations humaines comme le font les recherches actuelles pour comprendre leur force déterminative sur les processus d'apprentissage.

Au creuset de la complexité entrevue par Le Roy pour l'utilité d'une *grammaire de l'oralité*, ces problématiques depuis ce temps, ont traversé le champ de la réflexion avec une grammaire pour le français parlé qui a ses lois propres « aux côtés de la grammaire française » (p.8).

Mais s'inscrit surtout ici, la convergence et le retentissement d'une relation amicale et professionnelle avec Jean-Claude Beacco qui n'a cessé d'encourager – cent ans après Le Roy - l'élaboration d'un ouvrage utile dans ce champ, au travers de ses responsabilités éditoriales. Enfin, ces hommages me fournissent l'occasion d'évoquer l'homme ; à la fois chaleureux et distant, bienveillant et exigeant, cocasse et imperturbable, intervenant ici et là, de façon marginale ou centrale, il parvient à laisser derrière lui des instants de rencontre et de réflexion tout à fait singuliers.

## Bibliographie

- Auroux S. (1998), *La raison, le langage et les normes*, Paris, PUF, p. 227.
- Auroux S. Koerner E.F. K. et all édés ((2001), « Histoire des sciences du langage », Tome 2, XXVIII, *L'étude de la parole et des langues non écrites pendant le XIX<sup>e</sup> siècle et sa continuation au XX<sup>e</sup> siècle*. Berlin, New-York, W. de Gruyter.
- Armstrong N. (2002) « Nivellement et standardisation en anglais et en français », *Langage et société* 102, 5-30.
- Beacco J. C. (2004), coord. *Représentations métalinguistiques ordinaires*, Langages 154, Paris, Larousse.
- Beacco J.C. (2007), *L'approche par compétences dans l'enseignement des langues*, Paris, Didier.
- Beacco J.C. (2008), « De la verve. À la recherche d'un idéal discursif ordinaire », *Linguistique populaire ?*, *Pratiques* 139-140, 129-148.
- Capello M.L. (1995) « L'enseignement de la prononciation du français au 18<sup>e</sup> et 19<sup>e</sup> siècle en Italie », in, *Regards sur l'histoire de l'enseignement des langues étrangères, Actes de la 8<sup>eme</sup> section du Romanistentag de Postdam 1993*, Christ H. Hassler G. dir. Tübingen, Gunter narr Verlag.
- Charolles M. (2002), *La référence et les expressions référentielles en français*, Paris, Ophrys.
- Chevalier (2010), « Ferdinand Brunot et les débuts de l'École de préparation des professeurs de français à l'étranger », *De l'école de préparation des professeurs de français à l'étranger à l'UFR DFLE. Histoire d'une institution*, M. Berré, D. Savatovsky, Sihfles 44, 15-28.
- Chevalier J. C. (2007), « La langue française et le défi de la mondialisation », in *Les français en émergence*, Peter Lang, 255- 265.
- Fournier J. M. (2001), « Comme on dit en français. A propos de la représentation de la langue commune et de ses variétés dans les grammaires de l'âge classique », *Le français et ses usages à l'écrit et à l'oral*, Boucher édés, Paris, PUS,155-161.
- Gadet F. (2003), *Les variations sociales du français*, Paris, A. Colin.
- Galazzi E. (1995), « Les sciences phonétiques et la prononciation du français à travers les âges. Quelques moments-phares » in, *Regards sur l'histoire de l'enseignement des langues étrangères, Actes de la 8<sup>eme</sup> section du Romanistentag de Postdam 1993*, Christ H. Hassler G. dir. Tübingen, Gunter narr Verlag, 210 p.
- Galazzi E. (1997), « Théodore Rosset : une méthode originale pour l'enseignement de la prononciation », *Documents pour l'histoire du français LE ou seconde*, Shifles 20.
- Galazzi E. (2008), « Echos phonétiques en Sicile entre le XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles », article en ligne, [http://fle.asso.free.fr/sihfles\\_galazzi.pdf](http://fle.asso.free.fr/sihfles_galazzi.pdf), 13-31.
- Girard, Abbé Gabriel, (1747), *Les vrais principes de la Langue Française*, 2 vol, Paris Le Breton.
- Hjelmslev L. (1971), *Essais linguistiques*, Ed. Minuit.
- Jodelet D. (dir) (1989), *Les représentations sociales*, Paris, Presses universitaires de France.
- Le Roy G. (1912), *Grammaire de la diction française*, Paris, Ed. Delaplane.
- Mazière F. (2007), « Emergence de la langue française », *Les français en émergence*, Berne, Peter Lang, 9-21.
- Meschonnic H. (1982), « Qu'entendez-vous par oralité ? », *Langue française* 56, 7-23.
- Siouffi G. et Steuckardt A. dir. (2007), *Les linguistes et la norme*, Bern, Peter Lang, 7-23.
- Spaëth (2010), « Les Institutions de diffusion du français et l'EPPFE en 1920 : l'université du français en question ? *De l'école de préparation des professeurs de français à l'étranger à l'UFR DFLE. Histoire d'une institution*, M. Berré, D. Savatovsky, Sihfles 44, 41-53.
- Weber, C. (2004), « La culture grammaticale ordinaire : étude de verbalisations métagrammaticales et métacognitives d'apprenants natifs », *Représentations métalinguistiques ordinaires, Langages* 154, Paris, Larousse, 101-112.
- Weber, C. (2010), « Quelle place pour la variation et l'oralité dans l'enseignement du français ? » in *Quel français enseigner ? La question de la norme dans l'enseignement / apprentissage*, Bertrand, O. et Schaffner, I. (coord.), 169-184.
- Weber, C. (2013), *Pour une didactique de l'oralité. Enseigner le français tel qu'il est parlé*, Paris, Ed. Didier.



<p style="text-align: center;"><b>TABLE DES MATIÈRES</b></p> <p><i>Introduction</i>..... 5</p> <p style="text-align: center;"><b>NOTIONS PRÉLIMINAIRES</b></p> <p>Définitions. — Qualités générales et défauts opposés. — Grandes divisions du présent ouvrage..... 9</p> <p style="text-align: center;"><b>LIVRE PREMIER DES SONS</b></p> <p style="text-align: center;"><b>PREMIÈRE PARTIE Production des sons.</b></p> <p>CHAPITRE PREMIER. — <i>De la respiration</i>. — Nécessité et avan- tages d'une respiration développée. — Inspiration : nasale et buccale, costale et diaphragmatique. — Expiration. — Quand peut-on respirer? — Exercices..... 17</p> <p>CHAPITRE II. — <i>De la voix</i>. — Qualités générales et défini- tions. — 1<sup>o</sup> Il faut poser sa voix : hauteur musicale; les registres, le médium et ses avantages; moyen de le décon- vrir. Sonorité. Voix « dans le masque ». — 2<sup>o</sup> Il faut dévelop- per sa voix en intensité et en variété : les oppositions de voix; éléments sur les inflexions de voix. — 3<sup>o</sup> Il faut ménager sa voix. — 4<sup>o</sup> Il faut mesurer sa voix. — Fatigue de la voix..... 27</p> <p style="text-align: center;"><b>DEUXIÈME PARTIE Timbre des sons.</b></p> <p>CHAPITRE PREMIER. — <i>Notions préliminaires</i>. — Le timbre : définition. — La prononciation : qualités générales. — Pho- nétique et diction. — Langue écrite, langue parlée. — Gra-</p>	<p style="text-align: center;"><b>TABLE DES MATIÈRES.</b></p> <p>183</p> <p>phies. — Fautes grossières. — Timbre et quantité. — Signes orthographiques : leur influence sur la prononciation. — L'usage. — Classification phonétique des voyelles..... 30</p> <p>CHAPITRE II. — <i>Voyelles simples</i>..... 49</p> <p>CHAPITRE III. — <i>Voyelles composées</i>..... 63</p> <p>CHAPITRE IV. — <i>Voyelles nasales</i>..... 71</p> <p style="text-align: center;"><b>TROISIÈME PARTIE Réunion des sons.</b></p> <p>CHAPITRE PREMIER. — <i>Semi-voyelles</i> (étude des diptongues)..... 79</p> <p>CHAPITRE II. — <i>Consonnes</i>..... 84</p> <p>CHAPITRE III. — <i>Rôle de l'articulation</i>. — Défauts d'articu- lation : leur gravité; grasseyement, biaisité, zévaïement, sifflement, chuintement, lambdacisme, iotacisme, bredouil- lement : ses causes et ses manifestations. — Bégaiement. — Mollesse et lourdeur. — Exercices de vigueur et de lé- gèreté. — Attaques et finales. — Nécessité, articulation, voix et expression. — Quelques conseils..... 102</p> <p>CHAPITRE IV. — <i>Des liaisons</i>. — Définition. — Leur raison. — Leur nécessité dans les vers. — Règles générales. — Liai- sons obligatoires. — Altération de quelques consonnes dans les liaisons. — Liaisons des nasales. — Dénasalisation chez les Méridionaux..... 110</p> <p style="text-align: center;"><b>LIVRE DEUXIÈME SINCÉRITÉ ET HARMONIE</b></p> <p>CHAPITRE PREMIER. — <i>Culture générale et facultés morales</i>. — Culture générale. — Modeste et volonté. — Étude du texte. — La mémoire : les mots et les idées. — Moyens métho- diques..... 117</p> <p>CHAPITRE II. — <i>L'ordre</i>. — Ponctuation. — Incidences. — Inver- sions. — Le sujet. — Rejet. — Énumération. — Oppositi- ons. — Composition : les couplets. — Déplacement..... 125</p> <p>CHAPITRE III. — <i>Mot de valeur</i>. — Valeur des mots. — Abus du mot de valeur. — Rôle du mot de valeur. — Les rap- ports avec le sens..... 135</p>
---	---